

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 JUILLET 2020**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	11	Excusé :	0	Absent :	0	Votant :	11	30/06/2020

L'an deux mille vingt le 7 Juillet à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Alban VOSSION, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 1 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE POUR 2020

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour 2020 en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

	Artères (en €/km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public <u>routier</u> communal	41,66	55,54	Selon permission de voirie
Domaine public <u>non routier</u> communal	1388,52	1388,52	Selon permission de voirie

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 41,66 € x 8.472 = 352,94 €

En aérien : 55,54 € x 2.452 = 136,18 €

Artères du domaine public non routier = 0

Installations radioélectriques = 0

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE : 489,12 € (352,94 € + 136,18 €)

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

La commune versera au titre de sa contribution 2020 au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 489 12 € équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2019.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 2 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU GIP TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le GIP TERNUM s'adresse aux organismes publics, communes, mais aussi aux entreprises concernées par la transition numérique (marchés publics). Territoires Numériques BFC a créé dès 2005 la première plate-forme régionale dématérialisée des marchés publics. Elle est aujourd'hui la plate-forme de référence plébiscitée par les branches et organisations professionnelles en région.

Les 3 missions principales de TERNUM sont :

- Déployer des outils et services mutualisés,
- Valoriser les données publiques,
- Fournir du conseil et accompagner dans les projets numériques.

Le GIP a été créé en 2008 par ses membres fondateurs que sont la Région, l'Etat, les Conseils départementaux de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Grâce à la péréquation apportée par ses membres fondateurs, Territoires Numériques BFC propose des solutions pratiques et concrètes à ses adhérents : salle des marchés publics, dématérialisation des actes, portail de la donnée, système d'information géographique, sites Web et services aux citoyens, outil RPGD...

Suite au renouvellement de l'équipe municipale lors des récentes élections, il revient au conseil de désigner l' élu qui représentera la commune auprès du GIP Territoires Numériques ainsi que son suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Madame Céline JACQUOT en tant que représentant titulaire et Monsieur Thomas ROLLET en tant que représentant suppléant.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019

En préalable, Madame Sonia VINCENT, Monsieur Guy MACAIRE de la Trésorerie de MACON MUNICIPALE, présentent à la nouvelle équipe municipale, le document de valorisation financière et fiscale 2019.

Suite à cette intervention, Monsieur Claude BOURDON, 1^{er} adjoint au Maire, présente le compte administratif 2019.

Résultat excédentaire de fonctionnement de : 190 881,51€,

Résultat excédentaire d'investissement de : 13 719,45€

Restes à réaliser : 105 549,00 € en dépenses d'investissement – 7 809,00 € en recettes d'investissement

Après la sortie de Monsieur le Maire, le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2019 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 1068 (Investissement) : 84 020,55€

Au compte 002 (Fonctionnement) : 106 860,96€ (excédent reporté).

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2019

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2019 tenu par Monsieur SEGURA Trésorier Principal de MACON MUNICIPALE. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de l'approuver.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2020

M. Jean-Claude LAPIERRE présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2020 avec en Fonctionnement un total de dépenses de 536 647,00€ et en Investissement un total de dépenses de 350,553,00€. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif de 2020 dont la synthèse est exposée ci-après :

SOLUTRE		2020	
		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
011 dont Tx en régie	112 239,00	70 Produits de services	3 145,00
012 Personnel	118 000,00	73 Impôts et taxes	319 738,00
65 Elus et contingent	82 650,00	74 Dotations et part.	38 904,00
66111 Intérêts emprunts	2 692,00	752 Baux et locations	56 000,00
014 FPIC	750,00	777-042 Amor Val lamart	0,00
Amortissements 6811-042	7 370,00	722-042 Tx en régie	12 000,00
67 Charges excep.(CCAS)	700,00	013 Atténuation charges	0,00
O22 Dép imprévues	6 568,00	77 Produits except,	0,00
S/total	330 969,00	S/total	429 787,00
EXCEDENT	98 818,00	002 EXC FONC REPORTE	106 860,00
O23 Virement à la S I	205 678,00		
	536 647,00	TOTAL	536 647,00

INVESTISSEMENT			
165 Dépôts et cautions	1 605,00	10222 FCTVA	27 292,00
238 Avances Travaux	0,00	10223 Taxe locale Equip	0,00
2315-040 Tx régie	12 000,00	041 Op. Patrimoniales	0,00
041 Op patrimoniales	0,00	1068	84 020,00
1641 Capital emprunts	65 633,00	Amortissements 28-040	7 370,00
20 (dont 2031 études)	18 700,00	10226 Taxe aménag	3 060,00
2041582 (Tx SYDESL)	0,00	13 Subv investissement	0,00
21 Immo corporelles	28 736,00	16 Emprunt	0,00
2313 dont colonnes	49 000,00	024 Produits de cessions	0,00
2315 Immo Voirie	62 330,00	165 Dépôts et caut reçus	1 605,00
Amor Val lamar 139-040	0,00	RAR RECETTES	7 809,00
020 Dép, imprévues	7 000,00	S/total	131 156,00
S/total	245 004,00	001-EXCEDENT	13 719,00
RAR DEPENSES	105 549,00	021 Virement de la SF	205 678,00
OO1 DEFICIT Inv	0,00	TOTAL	350 553,00
	350 553,00		

Résultat clôture 2018	Affectation 2019	Résultat 2019	Résultat clôture 2020	
-170 024,19	0,00	183 743,64	13 719,45	<i>inv.</i>
256 687,14	186 804,19	120 998,56	190 881,51	<i>fonct.</i>
86 662,95		64 589,81	204 600,96	
		RAR DEPENSES	105 549,00	
		RAR RECETTES	7 809,00	
		RES INV 1068	-84 020,55	
		EXC FONC REPORTE 002	106 860,96	

4 TRAVAUX 2020

Monsieur Bernard LAPIERRE indique qu'il convient de faire réaliser, avant l'hiver, des travaux de reprise de la charpente-zinguerie de la maison communale louée à la famille CONTAL/LENOIR. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise DUPONT, d'un montant HT de 4 218,11€ (TTC 5061,73€) ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Monsieur Claude BOURDON présente le devis du Cabinet R2S concernant la maîtrise d'oeuvre pour le programme de travaux de voirie 2020 (estimé à 35 950€ HT – 43 140,00€ TTC).

Le devis s'élève à un montant HT de 2 600,00€ - 3 120,00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération. Le marché de travaux sera très prochainement lancé.

En raison des congés et compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de conseil municipal en Août, Monsieur le Maire charge la Commission d'appel d'offres d'examiner les offres et de retenir l'offre la moins-disante puisque c'est le critère que fixe le conseil municipal.

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2020

Ayant entendu le détail des subventions, prévues au budget primitif de 2020, chapitre 65 – Article 6574 qui pourraient être accordées à diverses associations et fondations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 6574, un montant de 300€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	200 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €
TOTAL	300,00

6) CHOIX DES REPRESENTANTS COMMUNAUX POUR REPRESENTER L'AGGLOMERATION AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PETITE GROSNE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et la prise de compétence « Eau et Assainissement », Mâconnais Beaujolais Agglomération est devenue membre du syndicat de Petite Grosne en lieu et place des communes selon un mécanisme de représentation substitution.

En tant qu'ex commune membre du syndicat, désormais substituée par l'Agglomération, le conseil municipal n'a donc plus légitimité pour délibérer sur la nomination des délégués syndicaux.

Mais, à l'approche de la désignation par MBA, le Président, M Jean-Patrick Courtois souhaite savoir si des représentants de SOLUTRE-POUILLY, conseillers communautaires ou municipaux, seraient volontaires pour représenter l'Agglomération au Comité Syndical.

Messieurs Thomas ROLLET est désigné en tant que délégué titulaire et Claude BOURDON en tant que délégué suppléant.

7) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CIDD) composée du Maire et de six commissaires. La durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adresser au Directeur départemental des finances publiques une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants. 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront ensuite désignés par la Direction Générale des Finances Publiques.

8) ELECTION DES DELEGUES (TITULAIRE ET SUPPLEANTS) POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le vote des délégués titulaire (1) et suppléants (3) devant se faire obligatoirement le Vendredi 10 Juillet 2020, conformément à la Loi, ce point est retiré du présent ordre du jour.

9) LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT POUR LE POSTE D'AJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal décide de prendre l'attache du Centre de Gestion 71, dès la rentrée.

10) PASSAGE DU TRAIL DU MACONNAIS LE 4 OCTOBRE 2020

L'Association sportive « Le Mille pattes » de MACON organise le dimanche matin 4 octobre 2020, une course nature en catégorie trail, nommée Trail du Mâconnais. Le parcours empruntant une partie des voies de la commune, l'autorisation de la municipalité est requise. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le passage du Trail sur la commune et dit que la priorité temporaire de passage est donnée aux coureurs sur la chaussée.

11) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur Claude BOURDON informe le conseil que les travaux d'entretien de routes réalisés par l'entreprise FOUILLET ont donné toute satisfaction (coût : 1 488,00€ HT - 1 785,60€ TTC). Une nouvelle intervention aura lieu en août/septembre avant les vendanges.

Madame Marie-Agnès TROUILLET constate que la vitesse de nombreux véhicules est excessive à l'entrée de POUILLY. Monsieur Claude BOURDON va contacter Monsieur DA COSTA de la Direction des Routes et des Infrastructures du DEPARTEMENT pour envisager éventuellement la pose d'un panneau.

Madame Céline JACQUOT et Monsieur Batiste FAVIER signalent que des « Rave-Party » auraient lieu régulièrement à la Grange du Bois, sur la commune de CENVES. Il conviendra de contacter la Mairie de CENVES pour une intervention éventuelle des forces de l'ordre du RHONE.

Monsieur Batiste FAVIER a été saisi d'une demande de Monsieur Michel BONIN qui se propose d'échanger une petite partie de son terrain avec la commune sur le lieu-dit « Les Sauges » afin que les enjambeurs puissent passer dans le petit chemin. Une demande écrite sera à faire auprès de la Mairie.

Monsieur Gianni FERRO a participé au Comité syndical du SIGALE le 16 juin dernier. Différents points ont été abordés, notamment les points de situation de la rentrée scolaire de Mai 2020, de l'action périscolaire, de l'action extra-scolaire.

Le 18 juin dernier, il a participé au dernière conseil de classe, il informe le conseil que les effectifs scolaires sont en augmentation à la rentrée.

Le 30 juin dernier, les élèves de CM2 de la classe de Madame Karine TOUTANT (du RPI) se sont vus offrir des dictionnaires remis par Messieurs Eric LAGRANGE, Maire de FUISSE et Gianni FERRO, Président du SIVOS.

L'ensemble du conseil municipal adresse tous ses remerciements à Monsieur Jacky MONTERET pour les travaux d'entretien qu'il réalise dans la cour de l'école et de la garderie ainsi que pour les différents travaux demandés par l'institutrice ou par le personnel du SIVOS..

TAUX D'IMPOSITION 2020 (ETAT 1259)

Le Maire présente au conseil l'état 1259 des bases des impositions directes locales 2020 transmises par la Direction Générale des Finances Publiques. Le produit (avec la compensation de Taxe d'habitation) s'élève à 298 805€ contre 292 592€ en 2019 (soit une augmentation globale des bases de + 2,12%).

En application de l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars dernier, la date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales et leurs groupements relatives aux taux et produits des impositions directes locales de l'année 2020 a été reportée au 3 juillet 2020. Le conseil n'ayant pas été fixé avant cette date, les décisions prises en 2019 qui sont automatiquement reconduites. De toute façon, comme pour les années précédentes, le conseil municipal, reconduit son choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas infliger une pression fiscale supplémentaire à la population.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2020/021	Désignation des représentants GIP TERNUM	2020/026	Accord devis R2S
2020/022	Vote du Compte Administratif 2019	2020/027	Accord devis Entreprise DUPONT
2020/023	Vote Compte de Gestion communal 2019	2020/028	Autorisation de passage du Trail du Mâconnais le 4/10/2020
2020/024	Vote du Budget Primitif communal de 2020	2020/029	Subventions 2020
2020/025	Représentants communaux pour représenter l'agglomération auprès du S.I des Eaux de la Petite Grosne	2020/030	Renouvellement de la CCID suite aux élections municipales de 2020
2020/031	RODP ORANGE 2020		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 8 Septembre 2020 à 18H30

La séance est levée à 20h35.